

LE MOULIN D'ANGE COURBEVOIE

Liasse fiscale 2024

Exercice comptable du 01/01/2024 au 31/12/2024

Document reçu par les services fiscaux le 19/05/2025 à 14:05

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					<input type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					<input type="checkbox"/>
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
LE MOULIN D'ANGE COURBEVOIE - SIREN : 901718973			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
32 RUE DU MOULIN DES BRUYERES 92400 COURBEVOIE FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit	36 658
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	<input type="checkbox"/>		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%		0		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quindecies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 <i>quindecies</i> A	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case)					<input type="checkbox"/>
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisée		
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	<input type="checkbox"/>	Viseur conventionné
Examen de conformité fiscale (ECF)			<input type="checkbox"/>	Nom du prestataire ECF	

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case :		<input checked="" type="checkbox"/>					
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS													
Montant global brut des distributions:			payées par la société elle-même		a								
			payées par un établissement chargé du service des titres		b								
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:					c								
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts					d								
Montant des autres distributions:					e								
					f								
					g								
					h								
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %					i								
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%					j								
Montant des revenus répartis					Total (a à h)								
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS													
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.									
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées							
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
						Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires		Remboursements	
I DIVERS													
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)													
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION													
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)											
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages											
		MVLT imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %					
		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice											
		MVLT réalisée au cours de l'exercice											
		MVLT restant à reporter											
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS													
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice													
Nombre de reçus délivrés													



1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise LE MOULIN D'ANGE COURBEVOIE - SIREN : 901718973						Néant <input type="checkbox"/>		
Durée de l'exercice en nombre de mois 12						Durée de l'exercice précédent 12		
						Exercice N clos le 31/12/2024		
						Exercice N-1 clos le 31/12/2023		
ACTIF								
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012				
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016				
	Immobilisations corporelles	028	356 121	030	92 784	263 337	292 998	
	Immobilisations financières (1)	040	14 319	042		14 319	14 319	
	TOTAL I (5)	044	370 440	048	92 784	277 656	307 317	
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	2 111	052		2 111	-600	
	Stocks marchandises	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070				
	Créances autres (3)	072	4 917	074		4 917	18 497	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	2 045	086		2 045	4 261	
Charges constatées d'avance	092		094					
TOTAL II	096	9 073	098		9 073	22 158		
TOTAL GENERAL (I + II)		110	379 513	112	92 784	286 729	329 475	
PASSIF						Exercice N NET		
						Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel					120	5 000	5 000
	Ecarts de réévaluation					124		
	Réserve légale					126		
	Réserves réglementées					130		
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...		131		132			
	Report à nouveau					134	-167 606	-113 597
	Résultat de l'exercice					136	-39 337	-54 009
	Subventions d'investissement					137		
	Provisions réglementées					140		
	TOTAL I					142	-201 943	-162 606
Provisions pour risques et charges				TOTAL II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156	66 340	66 267
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164		
	Fournisseurs et comptes rattachés					166	4 120	5 770
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169		172	7 951	15 560	
	Comptes courants d'associés					173	410 261	404 484
	Autres dettes					175		
	Produits constatés d'avance					174		
TOTAL III					176	488 672	492 081	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		180				286 729	329 475	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	11 000		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184			

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise LE MOULIN D'ANGE COURBEVOIE - SIREN : 901718973						<input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						N clos le 31/12/2024	N-1 clos le 31/12/2023	
Ventes de marchandises			209		210	69 911	5 068	
Production vendue biens			215	dont export et livraisons intracommunautaires	214	119 830	210 632	
Production vendue services			217		218			
Production stockée					222			
Production immobilisée					224			
Subventions d'exploitation reçues					226			
Autres produits					230	1 077	118	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	190 818	215 818
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234	17 157	21 740	
Variation de stock (marchandises)					236	-2 711	1 050	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238	39 365	41 744	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					240			
Autres charges externes					242	67 058	95 851	
Impôts, taxes et versements assimilés			243	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)	244	4 512	5 195	
Rémunérations du personnel					250	56 494	60 980	
Charges sociales					252	3 494	4 871	
Dotations aux amortissements					254	40 661	38 475	
Dotations aux provisions					256			
Autres charges					259	480	1	
					260			
Total des charges d'exploitation (II)						264	227 193	265 540
1 - Résultat d'exploitation (I - II)						270	-36 375	-49 722
Produits financiers				(III)	280			
Produits exceptionnels				(IV)	290			
Charges financières				(V)	294	117	754	
Charges exceptionnelles					300	2 844	3 533	
					306			
Impôts sur les bénéfices				(VII)	306			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)						310	-39 336	-54 009
B - RÉSULTAT FISCAL						312		39 336
Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2						312		314
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316		
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles					322		
	Impôts et taxes non déductibles					324		
						330	2 679	
						249		
						998		
						999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
DEDUCTIONS	Entreprise nouvelle					986		
	Zone franche urbaine					987		
	France Ruralités Revitalisation (FRR)					181		
	Jeune entreprise innovante					989		
	Zone restruct. défense					127		
	Zone revitalisation rurales					138		
	Bassins d'emploi à redynamiser					991		
	Investissements et souscriptions outre-mer					344		
	ZFANG 44 quaterdecies					345		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD					992		
	Zone de développement prioritaire					993		
						346		
						350		
					655			
					643			
					645			
					647			
					648			
					641			
					990			
					649			
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs						352		354
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2						352		36 657
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356		
Déficits antérieurs reportables						167 341		360
Résultat fiscal après imputation des déficits						370		372
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2						370		36 657

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
------------------------------------	--

PENALITES	2 679
-----------	-------

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise LE MOULIN D'ANGE COURBEVOIE - SIREN : 901718973										Néant <input type="checkbox"/>	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
ACTIF IMMOBILISÉ											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430	319 349	432		434		436	319 349		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	18 724	442	11 000	444		446	29 724		
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456			
Matériel de transport		460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles		470	7 048	472		474		476	7 048		
Immobilisations financières		480	14 319	482		484		486	14 319		
TOTAL		490	359 440	492	11 000	494		496	370 440		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520	45 206	522	35 241	524		526	80 447		
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530	4 904	532	4 009	534		536	8 913		
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546			
Matériel de transport		550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles		560	2 013	562	1 411	564		566	3 424		
TOTAL		570	52 123	572	40 661	574		576	92 784		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
					19%	15% ou 12,8%	0%				
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
	Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise <u>LE MOULIN D'ANGE COURBEVOIE - SIREN : 901718973</u>								Néant <input type="checkbox"/>		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A	NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires			600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%			601		603		605		607
	Autres provisions réglementées			610		612		614		616
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations			630		632		634		636
	Sur stocks et en cours			640		642		644		646
	Sur comptes clients			650		652		654		656
	Autres provisions pour dépréciation			660		662		664		666
TOTAL				680		682		684		686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
							Dotations		Reprises	
Fonds commercial							681		683	
Autres immobilisations incorporelles							700		705	
Terrains							710		715	
Constructions							720		725	
Installations techniques, matériel et outillage							730		735	
Installations générales agencements aménagements divers							740		745	
Matériel de transport							750		755	
Autres immobilisations corporelles							760		765	
TOTAL							770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT										
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2										
3										
4										
5										
6										
TOTAL à reporter									780	
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent									982	167 341
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)									982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice									982 ter	
Déficits imputés									983	
Déficits reportables									984	167 341
Déficits de l'exercice									860	36 657
Total des déficits restant à reporter									870	203 998
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin			325		381		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326		380		
N° du centre de gestion agréé									388	
Montant de la TVA collectée									374	11 760
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378	15 470
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : LE MOULIN D'ANGE COURBEVOIE - SIREN : 901718973		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	2
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	189 740
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	189 740
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	1 077
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	2 711
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	3 788
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	74 655
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	5 882
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	480
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	81 017
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	112 511
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	112 511
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	189 740
Effectifs au sens de la CVAE		023	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	01/01/2024
Date de cessation		160	31/12/2024
		186	

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025
 Formulaire obligatoire (article 38 de
 l'annexe III au CGI)
 ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE LE MOULIN D'ANGE COURBEVOIE - SIREN : 901718973

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	3	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :							
Forme juridique	Dénomination		%	%	%	%	%
N° SIREN (si société établie en France)							
Adresse :							
Forme juridique	Dénomination						
N° SIREN (si société établie en France)							
Adresse :							
Forme juridique	Dénomination						
N° SIREN (si société établie en France)							
Adresse :							
Forme juridique	Dénomination						
N° SIREN (si société établie en France)							
Adresse :							
Forme juridique	Dénomination						
N° SIREN (si société établie en France)							
Adresse :							

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :							
Titre	MONSIEUR	Nom de famille	BEN BACCAR MOHAMED	%	%	%	%
Nom d'usage							
Naissance : Date	25/10/1963	N° Département	99	Commune	EL GOLAA	Pays	TUNISIE
Adresse :							
25 B QUAI D'ASNIERES							
92390 VILLENEUVE LA GARENNE							
FRANCE							
Titre	MONSIEUR	Nom de famille	BEN HAMAD SOUHAIL				
Nom d'usage							
Naissance : Date	24/02/1977	N° Département	69	Commune	LYON	Pays	FRANCE
Adresse :							
8 SQUARE JACQUES AMYOT							
77100 MEAUX							
FRANCE							
Titre	MONSIEUR	Nom de famille	BEN HAMAD ABDELGHANI				
Nom d'usage							
Naissance : Date	17/02/1991	N° Département	99	Commune	KEBILI	Pays	TUNISIE
Adresse :							
8 SQUARE JACQUES AMYOT							
77100 MEAUX							
FRANCE							

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

**(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)**

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | LE MOULIN D'ANGE COURBEVOIE - SIREN : 901718973 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
Forme juridique N° SIREN (si société établie en France) Adresse :	Dénomination % de détention	
Forme juridique N° SIREN (si société établie en France) Adresse :	Dénomination % de détention	
Forme juridique N° SIREN (si société établie en France) Adresse :	Dénomination % de détention	
Forme juridique N° SIREN (si société établie en France) Adresse :	Dénomination % de détention	
Forme juridique N° SIREN (si société établie en France) Adresse :	Dénomination % de détention	
Forme juridique N° SIREN (si société établie en France) Adresse :	Dénomination % de détention	

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

**Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.**

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 ou Année : 2024	
Dénomination de l'entreprise : LE MOULIN D'ANGE COURBEVOIE	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise : SIREN : 901718973	PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)	

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédit d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-C/OP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (COURBEVOIE)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

LE MOULIN D'ANGE COURBEVOIE - SIREN : 901718973

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2025

Local

Référence du local	9202616762971071C0202542		
Invariant du local	920261676297		
Adresse du local	Lot 21 - Bâtiment B, étage 00, entrée 01 0032 AV MICHEL RICARD 92400 COURBEVOIE		
Précisions sur l'adresse			
Propriétaire du local	SCI PARIS COMMERCE IV	6540	
SIREN du propriétaire du local	897911376		
Mode d'occupation du local	Locataire		
Montant du loyer annuel du local			32 400
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)			